

## **CHARTE D'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE**

**L'accès au réseau Internet est un service gratuit que la bibliothèque met à disposition de ses usagers inscrits.**

La consultation internet a pour objectifs : d'élargir les ressources documentaires, de permettre aux usagers de découvrir et d'utiliser ces nouveaux outils de recherches et d'information.

### **I/ Conditions d'accès**

L'approbation écrite de la charte est indispensable. Pour les usagers de moins de 14 ans un accord de leur représentant légal est obligatoire.

Le nombre maximal de personnes autorisées à consulter sur un même poste est de 2.

Avant son utilisation, vous devez vous présenter à l'accueil avec votre carte d'adhérent et demander qu'une place vous soit affectée. Une inscription préalable sur le planning est souhaitable. En cas de retard de plus de 15 mn, la réservation du poste est annulée.

Les personnes désirant faire des recherches documentaires ou d'emploi sont prioritaires.

Les sessions sont d'une durée de 55 minutes. Une seule session par personne est autorisée, en principe, mais peut être renouvelée une fois dans la limite des places disponibles.

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 relative aux obligations de conservation des données de connexion, l'accès est sur inscription préalable. Il est gratuit.

### **II/ Conditions d'utilisation**

L'accès aux forums, aux réseaux sociaux, aux jeux en ligne et aux transactions commerciales, ainsi que les téléchargements illicites, ne sont pas autorisés.

L'utilisation des ordinateurs est réservée exclusivement à des usages non-lucratifs.

Il est interdit de donner l'adresse électronique de la médiathèque pour toute communication.

L'utilisation des CD-ROM personnel, clés USB est autorisée à la demande, à titre exceptionnel et avec l'accord de l'équipe de la médiathèque.

Il est interdit de tester sur les ordinateurs des logiciels en provenance d'internet, de CD-ROM, de clé USB.

Un casque d'écoute est mis à disposition de l'utilisateur. Pour votre convenance, vous pouvez apporter le vôtre.

Un logiciel permet aux agents de la bibliothèque de gérer à distance les postes informatiques et de veiller au respect des conditions d'utilisation stipulées dans la présente charte. Ils peuvent à tout moment interdire ou interrompre l'accès aux postes informatiques aux usagers contrevenant aux règles énoncées.

Les adhérents qui le souhaitent peuvent imprimer des pages de leurs recherches sur internet ou éditer des documents au moyen d'une imprimante en réseau située au niveau de la banque de prêt. Le tarif est fixé par le Conseil municipal.

La médiathèque est équipée d'un accès Wi-Fi pour les adhérents de la médiathèque qui souhaitent se connecter au moyen de leur propre PC portable. Une clé de sécurité, nécessaire à la connexion sera alors entrée par le personnel de la médiathèque.

### **III/ Conformité aux lois en vigueur**

La consultation de sites doit être conforme aux lois en vigueur (loi 49-1956 du 16 juillet 1949 du Code Pénal). N'est pas admise la consultation de sites payants et de sites à caractère raciste, pornographique ou faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales.

L'utilisateur s'engage à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur le réseau Internet.

Les bibliothécaires ne sont pas tenus pour responsables de la qualité ou de la nature choquante des informations trouvées sur Internet.

La médiathèque décline toute responsabilité si ce règlement d'utilisation n'est pas respecté et se réserve le droit d'exclusion temporaire ou définitive.